



## Communiqué Officiel

### **DTN - Référentiel Général des Écoles & Académies Privées de Football**

La Direction Technique Nationale annonce la publication du Référentiel Réglementaire qui encadre désormais la création, la reconnaissance et la labellisation des structures du football national.

Ce référentiel fixe les conditions et les normes à respecter par l'ensemble des acteurs concernés. Les ligues régionales sont investies d'un rôle primordial :

- Contrôler le respect des dispositions réglementaires.
- Veiller à l'application des critères de conformité.
- Garantir la transparence dans les processus de reconnaissance et de labellisation.

Par cette initiative, la DTN réaffirme son engagement à renforcer la gouvernance et la crédibilité du football marocain, en s'appuyant sur la rigueur et la responsabilité partagée des ligues régionales.

Pièce jointe : Référentiel Général des Écoles & Académies Privées de Football

RABAT  
Vendredi 7 Aout 2026



## Référentiel Général des Écoles & Académies Privées de Football

Le présent référentiel formalise les critères techniques et pédagogiques requis par la Direction Technique Nationale pour :

- La création d'une école ou académie privée de football
- La reconnaissance d'une école ou académie privée de football
- La labellisation des académies privées de football

Et ce, conformément à l'Article 33 de la Loi n° 30-09 relative à l'éducation physique et aux sports et aux Articles 19 et 20 du Décret n° 2-10-628, relatif à l'ouverture, l'exploitation et la reconnaissance de tout établissement privé de sport et centre de formation sportive privée, subordonnés à la délivrance préalable d'un agrément d'État par l'autorité gouvernementale chargée des sports, sur avis conforme de la FRMF.

### 1 – Création d'une École Privée de Football (établissement privé de sport)

#### Cahier des Charges pour la Création

- Cadre administratif et juridique : statut légal, déclaration locale, conformité fiscale/sociale, dépôt de dossier à la Ligue, licences FRMF.
- Infrastructures minimales :
  - 1 terrain à 11 modulaire
  - 1 terrain à 7
  - Vestiaires, bureau administratif, salle d'infirmerie
- Encadrement technique :
  - Directeur : CAF A
  - Educateurs U6-U10 : Licence D FRMF
  - Educateurs U11-U14 : Licence CAF C
  - Staff médical obligatoire.
- Matériel et équipements sportifs : ballons, chasubles, cônes, mini-buts, équipements adaptés aux catégories d'âge (5-14 ans).
- Sécurité et protection : plan interne, référent mineurs, registre des présences, procédures d'urgence.
- Transparence financière : tarifs déclarés, convention écrite avec les parents, interdiction de promesses mensongères.
- Procédure d'ouverture :
  - Dépôt de dossier
  - Inspection Ligue + DTN,
  - Validation/mise en conformité
  - Autorisation provisoire (6 mois)
  - Évaluation technique
  - Reconnaissance officielle

## **2 – Création d'une Académie Privée de Football (centre de formation)**

### **Cahier des Charges pour la Création**

- Cadre administratif et juridique : identique aux écoles
- Infrastructures minimales :
  - 2 terrains à 11 homologués
  - 1 terrain à 7
  - Vestiaires, bureau administratif, salle d'infirmier
  - Éclairage nocturne, accès sécurisé
- Encadrement technique :
  - Directeur : CAF A
  - Éducateurs U6-U10 : Licence D FRMF
  - Éducateurs U11-U14 : Licence CAF C
  - Éducateurs U15-U18 : Licence CAF B
  - Préparateurs physiques
  - Entraîneurs de gardiens
  - Staff médical obligatoire
- Matériel et équipements sportifs : équipements complets pour initiation, préformation et formation (ballons, plots, buts amovibles, mini-buts, matériel spécifique gardiens, équipements adaptés aux 6-18 ans).
- Sécurité et protection : responsable sécurité, contrôle d'accès, procédures d'accueil/sortie.
- Transparence financière : tarifs déclarés, convention écrite avec les parents.
- Procédure d'ouverture : identique aux écoles (autorisation provisoire de 6 mois, évaluation technique, reconnaissance officielle).

## **3 – Reconnaissance d'une École Privée de Football**

### **Critères pour la Reconnaissance**

- Infrastructures conformes (terrains, vestiaires, bureau, salle d'infirmier).
- Encadrement technique qualifié (directeur CAF A, éducateurs selon catégories, staff médical).
- Sécurité assurée (responsable sécurité, registre des présences, procédures d'urgence).
- Activités sportives régulières (compétitions officielles, matchs amicaux, tournois).
- Assurances obligatoires (responsabilité civile, accident individuel, installations).
- Affiliation et licences FRMF pour chaque jeune.
- Matériel et équipements sportifs adaptés aux catégories d'âge.

## **4 – Labellisation d'une Académie Privée de Football**

### **Critères pour la Labellisation**

- Niveau A – Excellence : 95 % des critères + hébergement, restauration, transport.
- Niveau B – Performante : 75 % des critères.
- Niveau C – En développement : 50 % des critères + plan d'amélioration.
- En dessous de 50 % : non reconnu, limité à l'animation/loisir.

### **Âges et Parcours de Formation**

- Écoles de football : 5-12 ans (initiation et pratique de base).
- Académies de football :
  - 6-12 ans : initiation
  - 13-15 ans : préformation
  - 16-18 ans : formation complète

## **Matériel et Équipements Sportifs**

- Obligation de disposer d'un matériel complet et adapté à chaque catégorie d'âge (ballons, chasubles, cônes, équipements spécifiques gardiens, matériel de préparation physique).

## **Conclusion**

La Direction Technique Nationale rappelle que le respect du présent référentiel est une condition indispensable pour garantir :

- La pérennité des académies et écoles privées de football.
- La protection et le développement des jeunes.
- Une saison 2026-2027 réussie dans un cadre légal, reconnu et sécurisé.